

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

**(Affaire M.7444 — Constellation Hotels Holding Limited SCA/InterContinental Hotels
Group/InterContinental Paris Le Grand Hôtel)**

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2015/C 112/08)

1. Le 25 mars 2015, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel les entreprises Constellation Hotels Holding Ltd SCA («Constellation», Luxembourg) et InterContinental Hotels Group («IHG», Royaume-Uni) acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'ensemble de l'entreprise InterContinental Paris Le Grand Hôtel («Le Grand Hôtel», France), par achat d'actions et contrat de gestion.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Constellation: acquisition et détention d'hôtels et d'autres biens immobiliers,
- IHG: exploitation, franchise et détention d'hôtels dans le monde entier,
- Le Grand Hôtel: hôtel quatre étoiles situé à Paris, en France.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée du traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽²⁾, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier postal, sous la référence M.7444 — Constellation Hotels Holding Limited SCA/InterContinental Hotels Group/InterContinental Paris Le Grand Hôtel, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

⁽²⁾ JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.